

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET 93-112 du 24 Mai 1993

portant nomination de Monsieur
Nicolas BENON en qualité de Directeur
de l'Administration Territoriale et
des Collectivités.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/LT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N°91-269 du 3 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Mars 1993

D E C R E T :

Article 1er.- Monsieur Nicolas BENON est nommé Directeur de l'Administration Territoriale et des Collectivités.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Mai 1993
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Admi-
nistration Territoriale,



Richard ADJAOH.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 4 CS 2 MESGFR 4 MF 4 MISAT 4 Autres
Ministères 17 SGG 4 Départements 6 DF-DCF-DEBV-DTCP-DI 5 AN-DAN-
DLC 3 INSAI-GCONB-DCCT 3 UHB-FMSJEP-ENA 3 Intéressé 1 JO 1.-